



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 mars 2019

## Communiqué de presse

### Prudence en raison du risque incendie

Depuis plusieurs jours, la Martinique est entrée en période de sécheresse avec des éléments météorologiques défavorables pour les prochains jours. Cela a pour conséquence d'augmenter fortement le risque d'incendie.

Il est donc déconseillé de faire des feux de végétations pour nettoyer son terrain en cette période.

Néanmoins, les mesures suivantes sont à prendre en compte :

- avoir un extincteur ou tuyau d'arrosage à portée de main ;
- toujours rester en surveillance jusqu'à l'extinction complet du foyer ;
- nettoyer de tout déchet, domestique ou industriel, son terrain afin de supprimer les éléments combustibles ;
- il est interdit d'allumer un barbecue sur un terrain sans vigilance constante ;
- en cas de perte de contrôle d'un feu, **contacter immédiatement le 18.**

***La préfecture recommande à tous la plus grande vigilance.***

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pret.gouv.fr](http://www.martinique.pret.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972